

RÈGLEMENT GIGATHLON 2013

A. Définitions

Supporter

Les auxiliaires des gigathlètes qui sont officiellement accrédités sont désignés ci-après par le terme de supporters. Ils portent un gilet de supporter.

Personnes externes

Toutes les personnes qui ne sont pas accréditées sont désignées ci-après par le terme de personnes externes.

Pour faciliter la lecture, il a été décidé de renoncer à la forme féminine dans la désignation des personnes.

B. Règles générales

1. Type de compétition

Le Swiss Olympic Gigathlon 2013 se compose de six étapes quotidiennes de longueurs différentes qui se dérouleront du lundi 8 au samedi 13 juillet 2013 inclus (OneWeek).

Les gigathlètes des catégories Single, Couple et Team of Five ont la possibilité de participer à seulement deux journées du Swiss Olympic Gigathlon. Ils peuvent choisir entre les étapes 1 et 2 (8 et 9 juillet 2013) et les étapes 5 et 6 (12 et 13 juillet 2013).

2. Catégories

Single Woman ou Single Man : homme ou femme qui vient à bout de l'ensemble du parcours seul(e).

Couple : deux personnes dont au minimum une femme. Chaque personne dispute au moins deux disciplines par jour. Les règles imposées par l'organisateur en matière de répartition des disciplines doivent être respectées.

Team of Five : cinq personnes dont au minimum deux femmes, chaque personne dispute au moins une discipline par jour.

Team 6to15 (OneWeek uniquement) : entre 6 et 15 personnes, cinq personnes sont en compétition chaque jour mais elles peuvent changer au cours de la semaine. Au moins deux femmes disputent une discipline par jour.

3. Responsabilité

Chaque participant s'engage à respecter le présent règlement ainsi que les dispositions du code de la route et à suivre les consignes de l'organisateur ainsi que les instructions des fonctionnaires.

Pour pouvoir concourir dans les catégories Single et Couple, les participants doivent être nés en 1995 ou avant. Les jeunes nés en 1997 et après peuvent uniquement prendre le départ moyennant l'autorisation écrite de leurs parents et exclusivement dans les catégories Team of Five ou 6to15.

4. Discipline / fair-play

Il est interdit de gêner un autre participant de quelque façon que ce soit : en le poussant, en l'écartant, en lui barrant la voie, en sabotant son équipement ou en lui portant préjudice sous quelque autre forme que ce soit. Si un participant quitte le circuit, il doit reprendre la course au même endroit. Il est également interdit aux participants de raccourcir le parcours, d'omettre de parcourir une partie de celui-ci ou de se procurer un avantage de quelque autre façon que ce soit. Si les barrières du passage à niveau sont fermées ou si le feu est rouge, le temps n'est pas arrêté ni crédité.

Les gigathlètes doivent suivre strictement les instructions du staff. Le passage d'une barrière de passage à niveau fermée entraîne la disqualification immédiate.

Il est strictement interdit de franchir les lignes de sécurité, que ce soit sur les lignes droites ou dans les virages. Le non-respect de cette interdiction entraîne une disqualification immédiate.

5. Place de départ garantie / inscription / finance d'inscription

(De plus amples informations sur l'inscription sont disponibles dans le règlement complet publié sur www.gigathlon.ch). En cas d'interruption ou de raccourcissement du Swiss Olympic Gigathlon, le participant ne peut prétendre à un remboursement de la finance d'inscription.

6. Enregistrement (Check-In) / bracelet

Les Singles, Couples (les deux), Teams of Five (tous les cinq) et Teams 6to15 (seulement le chef d'équipe) viennent chercher leurs documents de départ personnellement aux heures officielles d'enregistrement. Si ces personnes ne se présentent pas personnellement, une pénalité de 60 minutes par gigathlète qui ne se sera pas présenté sera ajoutée au temps total. L'enregistrement aura lieu le samedi 6 et le dimanche 7 juillet 2013 à Coire. Pour toutes les catégories 2 Days (Days 5 & 6), l'enregistrement aura lieu le dimanche 11 juillet 2013 à Berne.

Lors de l'enregistrement, chaque membre de l'équipe doit présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire, etc.) ainsi que le bracelet scellé (exception : dans la catégorie 6to15, seul le capitaine de l'équipe est concerné).

Le bracelet scellé fait office d'accréditation pour **TOUS** les gigathlètes.

7. Supporters

La finance d'inscription des catégories Single et Couple inclut deux supporters. Il est impossible d'accréditer un plus grand nombre de supporters. Aucun supporter n'est accrédité pour les catégories Team of Five et Team 6to15. Pour les supporters, l'accréditation est symbolisée par un gilet de supporter qu'ils peuvent porter à tour de rôle.

Les supporters sont également tenus de respecter le présent règlement. Ils doivent obtempérer aux ordres du service de sécurité et des auxiliaires officiels. Le non-respect par les supporters des dispositions du présent règlement sera sanctionné par la pénalisation du gigathlète qu'ils accompagnent.

8. Supporter / aide extérieure

Les participants ne peuvent pas être accompagnés directement sur le parcours par des « lièvres », par des supporters ou par d'autres personnes externes, que ce soit en voiture, en moto, en vélo, à pied ou de quelque autre façon. Exceptions : sur les parcours de course à pied des étapes 3 et 4, les Singles peuvent être accompagnés et soutenus par un supporter à pied. Le samedi 13 juillet 2013, à partir de l'endroit du parcours de course à pied communiqué dans le guide de parcours, tous les coureurs (Single, Couple, Team of Five et Team 6to15) peuvent être accompagnés et encouragés par les membres de leur équipe et leurs supporters en VTT ou à pied.

Il est interdit de recevoir du ravitaillement ou d'autres objets (vêtements, chaussures, etc.) de la part de supporters ou de personnes externes en dehors des zones de transition. (Exception : les singles sur les parcours susmentionnés). En cas de panne (vélo, VTT, roller), les participants sont autorisés à accepter une aide extérieure (de la part de

personnes non membres de l'équipe). L'accès à la zone de changement de la zone de transition n'est autorisé qu'aux gigathlètes qui s'apprêtent à concourir, sur présentation de leur bracelet, ainsi qu'aux supporters portant le gilet de supporter.

9. Véhicule de supporter

Un seul véhicule de supporters est autorisé par Single, Couple, Team of Five ou Team 6to15. Celui-ci doit être enregistré sur la plateforme des équipes par la plaque d'immatriculation de voiture et arborer les deux vignettes qui auront été remise pendant toute la durée de la manifestation. Les vignettes doivent être apposées bien visiblement sur le véhicule conformément aux instructions, à l'arrière et à l'avant, et ne peuvent être enlevées pendant le Gigathlon. L'absence d'une seule vignette sera sanctionnée par une pénalité de temps. Toute aide émanant d'un véhicule de supporters non officiel (c.-à-d. dépourvu de vignette) est interdite et sera sanctionnée.

La longueur du véhicule, remorque éventuelle comprise, ne peut excéder 8 m. Les caravanes ne sont pas admises. Les gigathlètes accrédités et les supporters ne peuvent circuler et transporter leur matériel utilisé pendant le Gigathlon qu'en transports publics ou à bord du véhicule de supporters accrédité. Le véhicule de supporters doit respecter le trajet indiqué dans le manuel. Les parcours de la compétition, les secteurs du parcours frappés d'interdiction par l'organisateur et les zones interdites ne sont pas accessibles aux véhicules de supporters. Il est interdit de se stationner en dehors des parkings officiels du Gigathlon. Le non-respect de cette interdiction peut entraîner la disqualification du gigathlète concerné. Cette règle vaut également pour les coaches se trouvant dans des véhicules de supporters non accrédités. Pendant les deux jours de compétition mentionnés dans le manuel du Gigathlon, il est interdit d'utiliser le véhicule de supporters. Les participants et les supporters empruntent les transports publics ou se rendent aux zones de transition en roller, en vélo ou en VTT.

Le matin, les gigathlètes qui dorment à l'extérieur du campement du Gigathlon se rendent directement au parking signalisé dans les lieux d'étapes où ils s'intègrent dans le système de transport spécialement prévu (voir également le site www.gigathlon.ch). Il est interdit de se rendre directement dans la zone de départ.

10. Service médical et sanitaire

Les directives émanant du médecin de la course et du service sanitaire doivent être strictement respectées. Ces derniers sont habilités à retirer à tout moment des participants de la course lorsque la santé ou la sécurité de ceux-ci est en danger. Les participants qui reçoivent les premiers soins peuvent reprendre la course au même endroit avec l'accord du médecin / du secouriste.

11. Exonération de la responsabilité

La participation au Swiss Olympic Gigathlon se fait sous la propre responsabilité et aux propres risques des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommage corporel ou matériel. La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être invoquée. Il appartient à chaque participant de s'assurer contre les accidents, le vol ou la maladie ainsi que d'assurer sa propre responsabilité civile. Par son inscription au Gigathlon, chaque participant accepte la Déclaration de gigathlète et exonère l'organisateur et les personnes qui l'assistent de tout recours en responsabilité dans les limites autorisées par la loi.

12. Répartition des disciplines Couple

Pour la catégorie Couple, certaines répartitions des disciplines sont imposées :

- Mercredi 10 juillet 2013 : les disciplines vélo/roller ou roller/VTT doivent être disputées par le même gigathlète.
- Vendredi 12 juillet 2013 : les disciplines roller/natation ou natation/VTT doivent être disputées par le même gigathlète.

13. Départ d'intervalle Day 5

Le cinquième jour, les gigathlètes prennent le départ conformément à l'intervalle de départ défini dans le manuel du Gigathlon.

L'ordre de départ des catégories OneWeek sera établi après le quatrième jour en raison du classement inversé. L'heure de départ du premier gigathlète de chaque catégorie est communiquée dans le guide du parcours vélo Day 5. L'ordre de départ des catégories 2 Days est établi en fonction des numéros de dossards.

14. Départ différé Day 6

Les Single Women, Single Men, Couples et Teams of Five (2 Days et One-Week) ainsi que les Teams 6to15 dont le retard par rapport aux leaders de leur catégorie n'excède pas une heure dans le classement général après le Day 5 participent au départ différé le dernier jour, le Day 6. Les gigathlètes prennent le départ avec leur retard respectif sur les premiers du classement. Les gigathlètes concernés seront informés de leur participation au départ différé au plus tard le vendredi 12 juillet 2013 à 21h00 par SMS sur leur téléphone portable.

Les teams qualifiés pour le départ différé doivent impérativement y prendre part.

La non-participation au départ différé entraîne une pénalité de 60 minutes ajoutée au temps total.

15. Fin des contrôles

Les heures de fin de contrôles dans les zones de transition, aux postes de ravitaillement et à l'arrivée doivent être respectées. Les gigathlètes se présentant trop tard seront retirés de la course et ne seront plus classés. La mention « abandon » ou « hors concours » figurera à côté de leur nom dans le classement. Lorsqu'il apparaît que, avant même d'atteindre une zone de transition ou l'arrivée, un participant arrivera manifestement en dehors de la fin des contrôles, il appartient au responsable de la voiture balai de décider à quel moment le participant doit monter dans celle-ci.

Les heures de fin des contrôles et les décisions du responsable de la voiture-balai doivent être respectées.

Les membres d'un Team et les partenaires de Couples non relayés peuvent entamer le parcours suivant au moment de la fin des contrôles (ou du départ collectif). Pour des raisons de sécurité, il est interdit de prendre le départ du parcours/de la discipline suivant(e) après la fin des contrôles ou la dernière heure de départ possible.

16. Interruption d'une étape

Si un Single, un Couple, un Team of Five ou un 6to15 ne parvient pas à terminer une étape (par ex. dépassement des délais de contrôle, blessures, accident), il peut toutefois poursuivre le Swiss Olympic Gigathlon lors de l'étape suivante, mais ne figurera pas au classement général.

xairos

EXCELLENT HOSPITALITY SOLUTIONS FOR BUSINESS, EVENT & SPORT

XAIROS GMBH

Bohler

Postfach

6221 Rickenbach

Tel. 041 920 22 00

www.xairos.ch

Emotionale Hospitality Solutions setzen ein hohes Mass an Professionalität, Intuition und Feingefühl voraus.

Fordern Sie unsere Kreativität und Vielseitigkeit heraus und lassen Sie sich und Ihre Gäste von unseren funktionellen und qualitativ hochstehenden Anlasskonzepten überzeugen.

Unsere Kompetenz liegt in der individuellen Konzeption, Planung und Umsetzung.

- Seit 2002 sind wir verantwortlich für die Verpflegung der **Gigathleten**.
- Während jeweils 9 Tagen verwöhnen wir an der **Tour de Suisse** die VIP-Gäste am Start und im Ziel.



Schweizer Armee: Für Sie im Einsatz

RÈGLEMENT GIGATHLON 2013

17. Neutralisation

Il est de la responsabilité de chaque gigathlète de se présenter ponctuellement au bon endroit. Le chronométrage n'est pas arrêté pendant la compétition. Le temps chronométré peut uniquement être neutralisé par le jury de course dans des cas exceptionnels, imputables à l'organisateur ou imputables à des circonstances extérieures, imprévues, qui n'incombent pas au gigathlète. La demande de neutralisation doit être introduite et justifiée au moyen d'un formulaire dans les meilleurs délais au stand d'information de la zone de transition concernée. Le départ du parcours de vélo du lundi 8 juillet 2013 sera neutralisé. Le peloton sera donc contrôlé par des motos. Le départ échelonné sera donné après environ 500 m.

Le chronométrage sera interrompu ou neutralisé sur les tronçons suivants :

Day 1 Parcours de course à pied : de l'arrivée au Rothorn jusqu'à la sortie de la zone de transition course à pied > VTT à la station inférieure du Rothorn.

Day 2 Parcours de VTT : de l'arrivée à Gersau jusqu'à la sortie du bateau à Beckenried. Temps de neutralisation maximum 60 min.

Day 3 Parcours de VTT : après l'arrivée du vététiste dans la zone de transition de Brunnen, le temps sera neutralisé jusqu'à ce qu'il quitte le bateau à Rütli. Temps de neutralisation maximum 45 min.

Day 4 De l'arrivée dans la zone de transition vélo/roller à Berne jusqu'au départ échelonné sur le parcours de roller. Temps de neutralisation maximum 45 min.

Une fois que la fenêtre de temps de la neutralisation est fermée, le chronomètre reprend automatiquement, même si le gigathlète n'est pas encore passé sur le tapis de chronométrage. Il incombe à chaque gigathlète d'effectuer les parcours dans la fenêtre de temps impartie.

18. Equipement

Chaque participant est responsable de son équipement et doit veiller à ce que celui-ci soit en bon état et conforme aux dispositions du code de la route. Il a l'obligation de porter pendant toute la course et de façon bien visible, à l'endroit prévu, le numéro de dossard qui lui aura été remis par l'organisateur. Les supporters accrédités sont tenus de porter pendant toute la course le gilet de supporter qui leur a été remis.

Chaque participant doit veiller à porter une tenue adaptée aux conditions météorologiques. Par temps froid, sur les tronçons en altitude ou en cas de risque de changement de temps, ainsi que sur les parcours de vélo et de VTT en particulier, il doit veiller à ce que ses vêtements protègent son corps du froid. En cas de forte chaleur, les participants doivent porter une protection solaire adaptée (chapeau, lunettes de soleil, crème solaire) et assez à boire. Si un gigathlète doit s'attendre à disputer une discipline dans l'obscurité, il lui incombe de se munir de l'éclairage adéquat. Les arbitres se réservent le droit d'exclure de la course les gigathlètes mal équipés pour des raisons de sécurité.

19. Numéros de dossard, puce de chronométrage, traceur GPS

Les numéros de dossard remis aux gigathlètes doivent être portés aux endroits prescrits pendant la compétition.

La puce de chronométrage doit être portée à la cheville gauche pendant la compétition. Un chronométrage correct est impossible si la puce de chronométrage est enlevée prématurément. Chaque gigathlète doit veiller à ce que la puce de chronométrage soit portée correctement et à ce qu'elle soit enregistrée lors du dépassement du tapis de chronométrage et des contrô-

les de passage sur le parcours (vérifier le signal du tapis de chronométrage). L'organisation oblige chaque gigathlète en compétition à porter un traceur GPS sur son parcours/dans sa discipline (pour les parcours de natation, il doit être placé dans un étui étanche fourni par l'organisation).

Cet appareil transmet les données relatives à la position actuelle du gigathlète à un serveur Internet et permet ainsi au public de suivre son évolution. L'équipe doit veiller à ce que le traceur GPS soit à tout moment opérationnel et pourvu d'une batterie chargée. Le traceur GPS doit être porté par un gigathlète en compétition. La puce de chronométrage et le traceur GPS doivent être remis aux gigathlètes suivants dans les zones de transition et être restitués après le passage de l'arrivée à Ennetbürgen ou à Lausanne. Les puces ou les traceurs GPS non restitués ou perdus seront facturés au prix de CHF 100.-

20. Tentes

Les tentes (une tente 4 places pour les Singles et les Couples et deux tentes 4 places pour les Teams of Five et les 6to15) sont comprises dans les frais d'inscription. Si des Singles/Couples souhaitent installer deux tentes, ils peuvent acheter une tente supplémentaire dans le shop du Gigathlon ou emporter une ancienne tente du Gigathlon. Dans le campement du Gigathlon, seules les tentes rouges des éditions 2009, 2010, 2011, 2012 et 2013 sont admises. Les gigathlètes possédant une tente rouge autorisée et ceux qui ne dormiront pas sous tente pendant le Gigathlon bénéficient d'une réduction de la finance d'inscription de CHF 40.- par tente, pour autant qu'ils l'aient annoncé lors de l'inscription.

21. Déchets

Les participants doivent respecter l'environnement. Tout abandon de déchets ou d'autres objets (gourdes, vêtements, etc.) sur le parcours est sanctionné par une pénalité de temps de 60 minutes. Les déchets de ravitaillement peuvent être jetés uniquement dans la « zone de déchets », qui se termine 200 m après chaque poste de ravitaillement. Un panneau signale clairement la fin de la zone de déchets. Au-delà de cette limite, les gigathlètes doivent emporter tous les déchets jusqu'à la zone de déchets suivante. Les arbitres procéderont à des contrôles, surtout sur les parcours de vélo et de VTT.

22. Remise des prix

Les trois premiers de chaque catégorie (Single Woman, Single Man, Couple, Team of Five, 6to15) reçoivent des prix en nature. Les gagnants doivent venir chercher leur prix en personne à Ennetbürgen respectivement à Lausanne lors de la remise. Les prix ne sont pas expédiés.

C. Natation



23. Combinaison de natation

Le port d'une combinaison de natation est obligatoire. Les mains et les pieds restent découverts. Les genoux et les coudes sont couverts. Les gigathlètes portant une combinaison de natation non conforme aux directives susmentionnées se voient refuser l'accès au parcours de natation. Le

bonnet de bain remis par l'organisateur doit être porté et muni du numéro de dossard. La puce de chronométrage et le GPS (dans l'aqua-bag) doivent être portés sous la combinaison de natation.

RÈGLEMENT GIGATHLON 2013

24. Aides artificielles de natation

Les aides artificielles à la natation comme les pagaies, les palmes, les tubas et autres instruments sont interdites. Le port de gants et de chaussons n'est pas autorisé.

25. Températures de l'eau

En cas de températures trop basses, d'orage ou de tempête, le parcours de natation sera raccourci ou remplacé par un parcours de course à pied :

| | |
|-------------------|---|
| jusqu'à 12,9° C | Le parcours de natation est remplacé par un parcours de course à pied |
| 13,0° C – 13,9° C | Longueur max. du parcours de natation : 1 km |
| 14,0° C – 14,9° C | Longueur max. du parcours de natation : 2 km |
| 15,0° C – 15,9° C | Longueur max. du parcours de natation : 3 km |
| 16,0° C – 16,9° C | Longueur max. du parcours de natation : 4 km |

Cas spécial du parcours de natation dans l'Aar, Day 5 :

jusqu'à 14,9° C Le parcours de natation est remplacé par un parcours de course à pied

A partir de 15,0° C Parcours de natation d'origine : 6 km

D. Vélo/VTT



26. Equipement du vélo/VTT

Seuls les vélos/VTT pouvant être propulsés par la force humaine sont autorisés. L'ajout de carénages offrant une protection contre le vent à quelque partie que ce soit du vélo (à l'exception de la roue arrière) est interdit. Les roues ne peuvent comprendre aucun composant favorisant

la propulsion. Les vélos/VTT doivent être conçus de façon à permettre un contrôle du respect des présentes dispositions. A la tombée de la nuit, les vélos et les VTT doivent être équipés d'un éclairage, de façon à garantir un éclairage suffisant, même en dehors des routes éclairées. Sur les parcours signalés dans les guides de parcours, le vélo/VTT doit être équipé de phares, qui doivent être allumés dans les tunnels. Le Day 1 et le Day 3, la police cantonale effectuera des contrôles. Chaque gigathlète doit veiller à ce que son vélo et/ou son VTT soient en bon état et qu'ils soient contrôlés par un mécanicien qualifié avant le début du Swiss Olympic Gigathlon.

27. Obligation du port du casque

Le port d'un casque rigide en bon état est obligatoire. Le port de la gaine de casque officielle est obligatoire.

28. Parcours de VTT

Les parcours de VTT comportent des tronçons exigeants sur le plan technique (sentier techniques). Chaque gigathlète doit veiller à bien maîtriser son VTT.

29. Parcours de liaison

Les Teams of Five et 6to15 doivent effectuer certains parcours de liaison entre les lieux d'étapes et les zones de transition sur leur propre VTT/vélo. Les parcours correspondants sont signalés dans les guides de parcours.

E. Roller



30. Utilisation de bâtons/skis à roulettes

Il est interdit d'utiliser des bâtons sur les parcours de roller, tout comme des skis à roulettes.

31. Obligation du port du casque

Le port d'un casque rigide en bon état est obligatoire. Le port de la gaine de casque officielle est obligatoire. Le port d'éléments de protection tels que des protège-coudières, des genouillères et des protège-poignets est recommandé. Le port d'un feu arrière rouge et d'une lampe frontale blanche est obligatoire dans l'obscurité.

32. Passages de course à pied

Le parcours de roller du samedi 13 juillet 2013 va être interrompu par un parcours de course à pied d'environ 1.5 km, sur lequel les rollers doivent impérativement être retirés. La puce de chronométrage ne peut cependant pas être enlevée. Le gigathlète concerné doit se charger lui-même d'emporter les chaussures qu'il utilisera pour le passage de course à pied dans la poche de son maillot ou dans un sac à dos. Il est interdit de tenir les chaussures en main ou de se les faire remettre par des supporters (soutien interdit).

F. Course à pied



33. Utilisation de bâtons

L'utilisation de bâtons est uniquement autorisée sur le parcours de course à pied du Day 1.

34. Port obligatoire d'une lampe frontale

Les gigathlètes entamant le parcours de course à pied après 19h00 doivent être équipés d'une lampe frontale.

G. Non-respect du règlement/réclamations

35. Arbitres

Des arbitres sont désignés pour veiller au respect du règlement et sanctionner les irrégularités. Ils peuvent donner des instructions directes aux gigathlètes pour faire respecter le règlement. Ceux-ci doivent s'y conformer.

36. Sanctions

Les arbitres peuvent prendre les sanctions ci-dessous en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction :

- blâme oral
- pénalité de temps
- non-classement
- disqualification

La sanction sera communiquée au gigathlète ou au capitaine d'équipe.

37. Réclamations

Les réclamations des gigathlètes et des supporters officiels portant sur les décisions prises par les arbitres ou d'autres mesures des organisateurs (chronométrage, mauvaise indication du parcours, etc.) doivent être dé-

posées au stand d'informations du lieu d'étape contre dépôt d'une caution de CHF 100.–. En principe, la réclamation doit être communiquée dans les 4 heures après que le gigathlète ou le capitaine d'équipe a été informé par l'arbitre. Si la décision de l'arbitre est communiquée pendant la compétition, la réclamation doit intervenir au plus tard 4 heures après le passage de la ligne d'arrivée dans la zone de transition par le gigathlète concerné.

38. Forme des réclamations

Les réclamations doivent être déposées par écrit au moyen d'un formulaire officiel, signé, contenant un exposé des faits et indiquant d'éventuels témoins. Les formulaires de réclamation peuvent être obtenus au stand d'informations du lieu d'étape.

39. Décision du jury de course

Les décisions du jury de course sont inconditionnelles, définitives et ne peuvent pas être contestées. Si la réclamation est fondée, la caution de CHF 100.– sera rendue à la partie ayant déposé la réclamation. Sinon, l'organisateur affectera le montant de la caution à la Fondation de l'Aide Sportive Suisse pour la promotion de la relève.

40. Délit de dopage

Les infractions aux directives antidopage et les sanctions qui en découlent sont conformes au Statut concernant l'antidopage de Swiss Olympic et aux Prescriptions d'exécution d'Antidoping Suisse. Antidoping Suisse est habilité à effectuer des contrôles antidopage à tout moment.

41. Déclaration de gigathlète

Chaque membre d'une équipe signe une Déclaration de gigathlète, au plus tard au moment du retrait du kit du participant (exception 6to15 : le capitaine de l'équipe signe au nom de toute l'équipe). Chaque participant reconnaît avec son inscription ce règlement ainsi que les règles et les obligations contenues dans la Déclaration de gigathlète. Il s'engage à respecter les dispositions correspondantes.

42. Classement

Toute inexactitude dans le classement officieux doit être signalée jusqu'au mardi 16 juillet 2013 à 17h00 par téléphone au 0848 444 284 ou par courriel à l'adresse info@gigahtlon.ch. Le capitaine de l'équipe peut apporter lui-même les modifications relatives à la répartition des disciplines sur la plateforme de l'équipe jusqu'à la date mentionnée. Passé ce délai, les demandes de modification ne pourront plus être prises en compte.

H. Disposition finales

43. Dispositions finales

L'organisateur Swiss Olympic a fait entrer en vigueur le présent règlement le 30 octobre 2012 et l'a adapté le 30 avril 2013. En cas de contradiction, c'est le règlement établi en langue allemande qui fait foi. Il s'applique au Swiss Olympic Gigathlon 2013. Tout ajout et toute modification au présent règlement seront communiqués par écrit sur le site Internet officiel ou transmis aux capitaines d'équipe.

44. Catalogue de sanction pour non-respect du règlement

1. Accompagnement/soutien non autorisé par un supporter ou une personne externe

(Art. 8 du règlement)

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Première faute : | 60 minutes de pénalité |
| Deuxième faute : | 120 minutes de pénalité |
| Troisième faute : | disqualification |

2. Non-respect du règlement concernant les véhicules de supporters

(Art. 9 du règlement)

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Première faute : | 60 minutes de pénalité |
| Deuxième faute : | 120 minutes de pénalité |
| Troisième faute et suivantes : | 180 minutes de pénalité |

3. Non-respect du règlement concernant la circulation et le transport dans des véhicules non accrédités

(Art. 8 du règlement)

| | |
|--------------------------------|-------------------------|
| Première faute : | 60 minutes de pénalité |
| Deuxième faute : | 120 minutes de pénalité |
| Troisième faute et suivantes : | 180 minutes de pénalité |

4. Non-respect du règlement à l'enregistrement

(Art. 6 du règlement)

Equipe n'apparaissant pas au complet : 60 minutes de pénalité par gigathlète ne se présentant pas

5. Non-respect du règlement en matière de déchets

(Art. 21 du règlement)

| | |
|-------------------|-------------------------|
| Première faute : | 60 minutes de pénalité |
| Deuxième faute : | 120 minutes de pénalité |
| Troisième faute : | disqualification |

6. Non-respect du règlement concernant l'absence du bracelet

(Art. 6 du règlement)

- Le participant est inscrit comme gigathlète : 60 minutes de pénalité
- Le participant n'est pas inscrit : disqualification

7. Absence de vignette pour les véhicules de supporters/Vignette sur véhicule non enregistré

(Art. 9 du règlement)

- Le participant est inscrit comme gigathlète : 60 minutes de pénalité
- Le participant n'est pas inscrit : disqualification

8. Autres infractions générales au règlement

En fonction de la gravité de l'infraction, une sanction sera infligée pouvant aller d'une pénalité de temps de 30 min au minimum à la disqualification.

- Franchissement d'une barrière de passage à niveau fermée : disqualification !
- Réalisation incorrecte des parcours : disqualification !
- Franchissement d'une ligne de sécurité : disqualification !
- Franchissement d'un feu rouge : disqualification !